



**O B J E T** : compte-rendu conseil municipal du **mercredi 29 novembre 2023 à 20 heures** à la mairie.

- **PRIME POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

Le conseil a débattu pour valider la prime annuelle dévolue aux agents. Un arrêté du maire sera pris pour chaque agent pour lui notifier le montant de cette prime.

En application des directives de l'Etat et des explications reçues du Centre de Gestion, un débat s'est déroulé pour fixer le montant de la prime inflation qui doit être versée avant le 30 juin 2024. Le conseil a validé le montant qui sera donné à chaque agent en fonction de la grille fournie par le Centre de Gestion.

- **FRAIS DE SCOLARITE POUR COMMUNES EXTERIEURES**

Le secrétariat a établi le montant des frais de scolarité pour l'année scolaire 2022-2023. En maternelle, le montant s'élève à 1532,49 € et en élémentaire à 550,30 €. Les communes voisines seront destinataires du montant à s'acquitter selon le nombre d'enfants qui résident sur leur territoire.

- **CHOIX DE NOM DE RUE**

La société de transports GAUDIN-BECHU a informé la mairie qu'elle rencontrait un problème d'adressage. Après concertation avec la mairie, le conseil choisit le nom de la **Rue du Clos Triguer**, nom de la parcelle où est implantée cette entreprise.

- **PRET RELAIS**

Le conseil prend acte qu'il est nécessaire de contracter un prêt de 100 000 € pour une durée de 2 ans de manière à anticiper le montant de la TVA relative à la construction du commerce ainsi que le reliquat des subventions à percevoir. Quatre banques vont être contactées et le prêt sera signé avec la banque la mieux-disante.

- **PREVISION DE TRAVAUX**

Le conseil a aussi débattu sur la prévision des travaux à effectuer en 2024. Il s'agit de la vitrification du parquet de la Salle Polyvalente. En effet, il est de plus en plus difficile à entretenir. Cette vitrification rendrait l'entretien beaucoup plus facile.

Lors du dernier conseil d'école, il a été évoqué le mauvais état du parquet dans les trois classes du bâtiment le plus ancien. En effet, ce parquet est ancien et repose sur des lambourdes. Donc, il serait nécessaire de l'enlever, y couler une dalle isolante revêtue de balatum. En même temps, il serait utile d'isoler le grenier de manière à rendre ce bâtiment moins énergivore.

- **REFERENTS DEONTOLOGIE**

Le Centre de Gestion propose le service des référents déontologie pour les élus de la commune en cas de besoin. Ainsi il serait fait appel au centre de gestion et la prestation serait établie en fonction de la mission demandée. Le conseil valide cette proposition.